

Séance du 17 septembre 2019 à 20.00 h.
à l'Hôtel de Ville

Madame Ariane Vittet déclare ouverte la première séance du conseil communal pour l'année 2019-2020 de la législature 2016-2021. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle exprime les paroles suivantes :

« Permettez-moi de vous confirmer mon émotion d'accéder à la présidence du Conseil communal de Baulmes pour cette nouvelle année 2019-2020. Je suis heureuse de la confiance que vous me témoignez et je vous en remercie chaleureusement.

La cérémonie de la remise du sceau s'est faite le 14 août au carnotzet de la commune avec la présence du bureau, du président sortant, ainsi que d'un certain nombre de représentants de la municipalité. Cela a été un moment fort sympathique et rempli d'un profond courant d'amitié.

Accéder au poste de présidente cette année ne me laisse pas indifférente, je me réjouis de voir qu'il est possible aux femmes d'être élues. Il n'y a pas eu souvent de femme à ce poste à Baulmes. Je ne suis pas la première et surtout je l'espère ne pas être la dernière.

Ce poste me permet, à mon sens, de participer activement à la vie de notre commune, à son développement, à la conservation du milieu naturel qui nous entoure et qui nous est précieux. J'espère réussir à pouvoir contribuer au développement de notre village...

Tout cela ne peut se faire que si chacun de vous, chacun de nous, prend sa part de travail et de responsabilités au sein de l'une ou l'autre commission ou autorité, pour le bien de la collectivité.

Cette année va être riche en émotions, en échanges et en travail avec des préavis importants comme la rénovation de l'Hôtel de Ville, la rue du clos, les séparatifs et j'en passe.

Nul doute que pour ma première présidence, nos échanges resteront, comme par le passé, sereins, constructifs et emprunts de politesse.

Je rappelle les règles élémentaires de bien séance, travailler dans le respect et la cordialité, de demander la parole et d'attendre que je vous donne la parole avant de vous lever et parler. Merci également de garder le tutoiement pour l'après séance.

Je formule le vœu que chacune et chacun d'entre nous participe activement et le fasse dans le respect des opinions des autres et dans la collégialité nécessaire, au-delà, parfois, du choc des idées ou des prises de position. Il est primordial que chacun puisse s'exprimer, donner son avis et surtout être écouté.

Pour ma part, je m'engage à être tout simplement efficiente et à accomplir ma tâche avec conscience, laquelle ne peut se réaliser avec efficacité sans l'appui de vous tous. Merci à toutes celles et ceux pour toute l'aide qu'ils m'ont déjà apporté et pour votre futur soutien. Permettez-moi de terminer avec la citation suivante :

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible

Antoine de Saint-Exupéry

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une bonne séance. »

Madame Ariane Vittet passe ensuite à l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Appel d'entrée.**
 - 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.**
 - 3. Communications de la Municipalité.**
 - 4. Liste des prochains préavis.**
 - 5. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis no 22/2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 et vote.**
 - 6. Présentation du projet de l'Hôtel-de-Ville.**
 - 7. Divers et propositions individuelles.**
 - 8. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.**
-

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents. Les absents sont : MM. Christian Cachemaille, Mettraux Patrick, Von Ow Armin et Marc Von Ow ainsi que Mesdames Marianne Cand, Hohl Moinat Christine et Brigitte Lattion.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

Monsieur Romain Schmid tient à relever qu'il s'était excusé auprès de l'ancien Président pour la dernière séance et qu'il n'était donc pas simplement absent.

Madame Ariane Vittet donne lecture d'une lettre reçue dans le courant de l'été. Celle-ci a été envoyée par Madame Suzanne Rehacek. Cette lettre a été envoyée à la Municipalité (copie à Madame Vittet) qui lui avait répondu qu'une étude était en cours.

3. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Ce dernier informe que :

- La meule à Charbon aura lieu du 4 au 17 mai 2020.
- Le week-end du jumelage s'est bien passé. Quelques conseillers et la Municipalité étaient présents. Tout le monde était satisfait.
- Comme indiqué par tout-ménage, ce jeudi à 17h aura lieu une manifestation à l'Hôtel-de-Ville pour les JOJ 2020 à la Vallée de Joux. Le drapeau sera ramené à Baulmes par des enfants et il sera placé devant l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la fin du mois de janvier 2020. Une démonstration de vélo trial notamment aura lieu.
- Le jeudi 3 octobre à 17h30, il y aura l'inauguration de la place de jeux vers l'Hôtel-de-Ville.
- Les fenêtres de Grange-Neuve sont en cours d'être changées et les travaux sont bientôt terminés.

La Présidente remercie le Syndic. Elle ouvre une discussion.

Madame Andréa Merz-Gratini demande si la place de jeux sera arborisée. Monsieur le Syndic lui répond que des arbres seront plantés l'année prochaine à cause des copeaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. Liste des prochains préavis.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Il informe qu'il n'y a pas de préavis à annoncer.

5. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis 22/2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 et vote.

Monsieur Olivier Deriaz, Président de la Commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Luc Pillevuit s'adresse à Monsieur Julien Cuérel en tant que Syndic et spécialiste de la fiscalité. Il a le sentiment d'être un peu manipulé dans cette histoire et demande s'il serait possible d'avoir des éclaircissements.

Monsieur Julien Cuérel répond que les Communes perdent sur l'imposition des personnes morales. A Baulmes il y a très peu de personnes morales donc le rapport entre les impôts encaissés sur les personnes morales qui est proche de Fr. 50'000 et Fr. 100'000.00 par année est faible par rapport à la totalité des montants encaissés. Sur la baisse fiscale liée à RIE III sur les personnes morales, Baulmes ne va quasiment rien perdre. A côté de cela, ce qui a été voté dans RIE III c'est qu'il y a des compensations et des subsides d'assurances maladie. On en revient donc toujours à la facture sociale. Baulmes risque d'être moins touché qu'une Commune qui n'aurait que des contribuables de la classe moyenne. Mais l'impact réel est difficile à chiffrer aujourd'hui. Il semblerait donc que pour Baulmes l'impact soit limité. Cependant, dans le système péréquatif, les communes alimentent le système par des points d'impôts ce qui signifie que Lausanne par exemple sera fortement impacté puisqu'ils ont beaucoup de sociétés et donc leurs points d'impôts vont diminuer, comme à Ballaigues par exemple. Comme la péréquation de l'ensemble des communes est alimentée en points d'impôts, il faut quand-même un montant qui permette de payer la facture sociale donc au final si on est peu impactés par les effets directs de RIE III, indirectement il faut bien qu'il y ait des communes qui mettent plus pour compenser ce que les autres vont perdre comme notamment Baulmes.

Monsieur Claude Deriaz demande pourquoi est-ce que l'on attendrait pas une année pour décider de ce changement de taux d'imposition ? En effet, quelques investissements conséquents sont prévus. Concernant la gravière on ne sait pas où cela en est. Il pense donc plus prudent d'attendre encore un peu. Monsieur Julien Cuérel répond que ceci est une proposition de la Municipalité, mais si le Conseil en décide autrement il n'y aura pas de débat entre le Conseil et la Municipalité. Concernant la gravière il précise que ça va commencer en 2020 et que ça durera 10 ans.

La parole n'est plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

Cette dernière donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

- Le taux de l'impôt communal pour l'année 2020 est porté à 76,5 % de l'impôt cantonal de base.
- Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité (23 pour, 2 avis contraires et 6 abstentions).

Une discussion sur l'ensemble est ouverte. La parole n'est pas demandée.

6. Présentation du projet de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur Julien Cuérel explique la temporalité :

- les deux commissions ont été rencontrées. Les plans ont été présentés de manière grossière. Ils ont également fait le tour du bâtiment en présence des deux commissions, des architectes et des ingénieurs.
- Ce soir une présentation des travaux prévus pour l'Hôtel-de-Ville sera faite.

- Le Préavis sera envoyé aux conseillers la semaine prochaine avec tous les détails.
- Une présentation à la population sera faite le 30 septembre.
- La mise à l'enquête débutera la semaine du 30 septembre.
- Vote du Conseil le 3 décembre 2019.

Pendant ce laps de temps, durant les mois d'octobre et novembre, la Municipalité reste à disposition des 3 groupes pour échanger par petits groupes.

Monsieur le Syndic rappelle pourquoi cette rénovation.

1. L'Hôtel-de-Ville ne répond plus à toutes les normes (ECA, sécurité, ...).
2. Réaménagement nécessaire de l'ancien appartement de Monsieur Cachemaille actuellement vide.
3. Manque de convivialité lors de manifestations.
4. Création d'un espace pour l'accueil des enfants pré et para scolaire pour répondre à l'art. 63 de la Constitution et à la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

Monsieur Julien Cuérel fait une présentation en images, étage par étage. Tout sera détaillé sur le préavis.

Des questions d'ordre général pourront être posées à la fin mais il serait mieux de poser les questions plus détaillées lors des rencontres en plus petits groupes.

Monsieur Luc Pillevuit demande s'il y aura toujours un carnotzet ?

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il n'y en aura plus car le rez inférieur devient l'espace des enfants. Mais il y aura la création d'un petit office à l'étage du dessus.

Madame Annette Donnier demande s'il y a un plan d'action concernant les travaux ou s'ils seront tous faits en même temps ? Elle demande aussi où sera rangé le piano de l'Association culturelle ?

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il y a bien un planning. Les travaux vont débuter par le rez inférieur car l'espace enfant doit pouvoir ouvrir en août 2020. C'est l'objectif principal.

Le piano sera à l'entrée à droite. Pendant les travaux peu de choses au dernier étage seront touchées.

Mme Donnier demande si ce piano pourrait être déménagé ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville pour qu'il puisse être utilisé ?

Monsieur Julien Cuérel répond que le moment est un peu mal choisi pour discuter de ce piano. Ce qui est sûr c'est que dès janvier 2020 jusqu'au printemps voir la fin de l'année 2020 il sera compliqué d'utiliser la salle des spectacles et notamment le piano. Les détails seront réglés avec les utilisateurs du piano.

Monsieur Eric Deriaz demande quel est le bureau d'architectes et comment il a été choisi ?

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il s'agit du bureau de Monsieur Alexandre Perakis qui s'appelle Audergon-Vionnet et Perakis Architectes SA à Lausanne. Un préavis à ce sujet avait été voté. La municipalité avait présenté

ce bureau car c'était quelqu'un de Baulmes qui connaissait le village et le bâtiment. De plus ce bureau avait déjà fait des travaux sur des monuments classés historiques.

La parole n'est plus demandée. Madame la Présidente clôt la discussion.

7. Divers et propositions individuelles

Monsieur Romain Schmid demande pour quelle raison la Commune de Ste-Croix n'offre pas de moyen de garde pendant les heures de repas.

Monsieur le Syndic répond que la cantine scolaire à midi peut être libre. Ce n'est pas le para-scolaire ni le pré-scolaire. Une cantine libre signifie un local à disposition mais les enfants sont livrés à eux-mêmes. Pour les 1-2-3-4P il y a une obligation légale maintenant d'avoir un accueil surveillé. A midi une liberté est laissée aux communes.

Madame Françoise Monnier dit que dans le bulletin officiel du 24 juillet elle a lu un communiqué de Swisscom mentionnant qu'en 2020 Baulmes bénéficiera de l'internet ultra rapide. Elle se demande s'il s'agit de l'internet 5G et si oui, quel moyen les citoyens auraient pour aller à l'encontre d'une telle installation ?

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il ne s'agit pas du 5G mais que Swisscom va mettre la fibre optique jusque dans les boîtes qui sont dans le village ce qui améliorera le débit dans chaque maison. Mais pour la 5G, des antennes existent déjà à Baulmes. Ce qui serait mis à l'enquête se serait une nouvelle antenne. Mais ce qui est mis au bout de l'antenne n'est pas mis à l'enquête, Swisscom peut procéder aux changements si ça répond aux normes sans en informer la population.

Monsieur Grégory Perusset demande si la fontaine à la Grand-Rue sera un jour réparée avec un débit normal ?

Monsieur Olivier Mettraux répond que la vanne est défectueuse et qu'il a transmis à son collègue afin qu'il fasse le nécessaire.

Monsieur Benoît Perusset s'adresse à Monsieur Louis-Olivier Roulet. Il a appris la démission au sein du corps des pompiers de Baulmes-Vuiteboeuf de Monsieur le Commandant Sébastien Vaudroz, de Madame la fourrière Chloé Dessa ainsi que du chef matériel Monsieur Patrick Mettraux. Il s'étonne de ces démissions en bloc avec effet immédiat et du fait qu'il n'y ait plus de commandement. Il demande donc quelles sont les raisons de ces démissions en bloc ?

Monsieur le Syndic répond qu'il n'y a pas de représentant au Comité de Direction du SDISPO. Avant Mme Cachemaille était Présidente du SDISPO. Donc maintenant les pompiers sont gérés par l'Association intercommunale et il pense donc que cette question devrait être posée à l'Association intercommunale.

Monsieur Benoît Perusset entend bien la réponse mais se demande alors pourquoi cela a été discuté en Municipalité ?

Monsieur le Syndic répond qu'ils ont reçu une copie des lettres de démission mais ils n'ont pas discuté de l'avenir des pompiers lors de la séance à laquelle

la Municipalité les a invités. Mais la Municipalité ne veut et ne peut pas interférer dans ce qui se passe au SDISPO.

Monsieur Florian Musy demande au représentant de l'AIVB si une discussion a déjà eu lieu ou serait en cours pour un regroupement ou un rapprochement avec une autre association d'amenée d'eau ?

Monsieur Olivier Mettraux répond que ce n'est pas le cas. Il tient à rassurer concernant la SAGENOR, ils s'arrêtent à Villars et y prendront de l'eau mais ne gèreront pas l'AIVB. L'AIVB garde son indépendance.

Monsieur Florian Musy demande si la SAGENOR participe au financement d'une partie des travaux ?

Monsieur Olivier Mettraux répond que non. L'AIVB finance tous les travaux et la SAGENOR fait la conduite entre Chamblon et Villars-sous-Champvent mais ça s'arrête là.

Monsieur Musy dit que la SAGENOR ne cache pas qu'eux souhaiteraient être propriétaires de l'entier des installations qui ramènent de l'eau dont l'AIVB donc il recommande à l'AIVB d'être vraiment prudents avec cela.

Monsieur Gilles Deriaz pense qu'une information concernant l'avancement des travaux de l'AIVB en début de séance du Conseil pourrait être intéressante pour les conseillers.

Il demande également concernant la conduite qui va être faite jusqu'à Vuiteboeuf, sachant la vétusté des stations d'épuration, s'il ne serait pas bien de refaire une step pour Baulmes et Champvent et de ce fait enterrer un tuyau pour les eaux usées en même temps que celui pour l'eau potable ?

Monsieur Olivier Mettraux répond qu'une information est prévue mais plutôt sur la fin car ce n'est pas la Municipalité qui informe mais l'AIVB et deuxièmement il y a des conseillers qui sont membres et c'est donc aussi leur rôle d'informer l'Assemblée sur les travaux (Monsieur Olivier Mettraux est là également pour donner des précisions). Il profite donc de donner des informations. Les travaux du réservoir de la montagne sont en train de débiter. Une grue va être installée en haut et les premiers traxs vont être amenés pour les travaux de préparation. Ces travaux devraient durer jusqu'à Noël. Le but est que la mise en eau soit faite en septembre l'année prochaine. Le projet de la conduite Pré-Doux – Vuiteboeuf : la Romande énergie va enterrer sa ligne sur une partie. Conjointement l'AIVB va utiliser la même fouille. Pour la step, Vuiteboeuf a le projet de partir sur Yverdon. Donc un tuyau sera certainement enterré à ce moment-là.

Il y a encore une étude à savoir le réservoir de Trois-Villes. Ils sont entrain de faire rentrer les soumissions pour la construction d'un réservoir. Le projet est en train d'être finalisé, les travaux ne devraient pas débiter avant une année.

Monsieur Grégory Perusset a été surpris de l'annonce de Monsieur Benoît Perusset concernant les démissions au sein des pompiers, il demande au Municipal Roulet de bien vouloir expliquer quelle est son rôle au sein de l'organe des pompiers. Est-ce que des remplacements sont prévus ? Est-ce que ceux-ci sont déjà en train d'être cherchés ?

Monsieur Louis-Olivier Roulet répond que comme l'a précisé le Syndic auparavant, il n'a plus rien à voir avec le SDISPO. Ce sont eux qui prennent toutes les décisions. A la dernière séance la Municipalité a envoyé une lettre à l'ECA demandant quelques informations sur les changements à venir.

Monsieur Louis-Olivier Roulet pense que la défense incendie du village telle qu'elle est actuellement n'est pas suffisante, ils sont donc en attente d'un rendez-vous avec un représentant au niveau de l'ECA. Actuellement ils n'ont plus rien à dire.

Monsieur Grégory Perusset demande si Monsieur Louis-Olivier Roulet est représentant de la Commune de Baulmes dans l'Association intercommunale avec un droit de parole ?

Monsieur Louis-Olivier Roulet répond que non.

Monsieur le Syndic explique que les Associations intercommunales fonctionnent de la manière suivante : Il y a un exécutif et un législatif. Le législatif se voit 2 fois par année. Il approuve les comptes et le budget. Et la Commune de Baulmes a un délégué, Monsieur Louis-Olivier Roulet, au sein du législatif. Mais ce n'est pas au Comité exécutif qui fonctionne comme une Municipalité et qui se voient toutes les semaines. Par rapport à l'AIVB, la Commune a un représentant à l'exécutif de l'AIVB, Monsieur Olivier Mettraux, et 4 représentants au législatif qui se voient 3-4 fois par année. La Commune n'a pas de représentant au sein de l'exécutif et donc pas de pouvoir de décision pour les pompiers. Maintenant l'ECA fixe les standards normes incendies sur le Canton puis après c'est aux Associations intercommunales d'appliquer ces standards. Donc les standards qui ont été fixés par l'ECA c'est que pour un DAPY comme Baulmes, lors d'une intervention, 5 personnes sont appelées. Donc un véhicule sera mis à disposition pour pouvoir transporter 5 personnes. Le SDISPO doit ensuite mettre ça en place sur le terrain. Donc en fait la Municipalité est juste au Conseil intercommunal qui se voit 2 fois par année pour aller voter les comptes et le budget.

Monsieur Gilles Deriaz confirme que le cadre est très rigide au niveau de l'ECA et que la Commune a assez peu de marge de manœuvre mais dans ce cadre là il faudrait tout de même faire preuve de bonne volonté. Parfois les alentours du local de pompiers sont très mal rangés, l'accès n'est pas toujours évident. Le plafond vient en bas depuis en tout cas 15 ans. Le local est loué sauf erreur au SDISPO par la Commune ou mis à disposition Monsieur Gilles Deriaz ne sait pas. Mais un bon entretien pourrait encourager les gens à venir. Il a été acteur et témoin d'un incendie. Et sans les pompiers de Baulmes, il aurait très certainement eu plus qu'un bâtiment qui aurait brûlé. Il encourage tout le monde à rester aux pompiers et la Commune à faire preuve de bonne volonté.

Monsieur Luc Pillevuit demande si ça brûle au village comment cela se passe ? Il ressent en effet une certaine insécurité.

Monsieur Cuérel répond qu'il pense que tout le monde est conscient que les standards ECA, si on les applique, ça brûle... ça brûle. Les standards sont faits pour les villes où ça fonctionne mais ce n'est pas le cas pour les villages. Heureusement que nous pouvons compter sur le bon sens car il est clair que s'il y a un feu au village ce ne sera pas 5 pompiers qui seront présents mais 10 ou 15, un maximum. L'ECA sait que ça se passe comme ça et compte un peu là-dessus...

Monsieur Louis-Olivier Roulet précise qu'ils attendent des retours de l'ECA concernant ce que vient d'expliquer Monsieur Julien Cuérel. Mais jusqu'à maintenant si un pompier prenait son véhicule privé pour se rendre sur un

sinistre, il était défrayé. Maintenant c'est fini, ils ont même interdiction d'utiliser un véhicule privé pour se rendre sur une intervention.

Madame Carole Beati demande s'il y a eu des nouvelles par rapport à l'analyse faite sur le mur qui est en-dessous du local de la Commune pour les fuites d'eau ?

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond que lorsque ça s'est passé la dernière fois au printemps ils avaient mis en route RWB. Depuis ils n'ont rien fait mais le problème est que s'ils veulent faire une investigation dans les tunnels il faut que ça coule. Monsieur Deriaz doit donc attendre que ça coule à nouveau pour réactiver le bureau d'ingénieurs pour voir d'où sort cette eau au niveau des tunnels.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

8. Appel de sortie

La Présidente demande aux conseillers de passer à l'appel de leur nom pour signer la feuille des jetons de présence. Elle informe que la prochaine séance aura lieu le mardi 3 décembre 2019 à 19h et qu'une agape suivra au Jura.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 21h30.

La Présidente :

La Secrétaire :

Ariane Vittet

Myriam Deriaz

Baulmes, le 22 novembre 2019